

N° 2010-103

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 31 mars 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

|           |            |
|-----------|------------|
| Date      | 25/03/2010 |
| Affichage | 26/03/2010 |

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

| En Exercice | Présents | Procurations<br>et Absents |
|-------------|----------|----------------------------|
| 33          | 31       | 2                          |

**Étaient Présents :** CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Étaient Représentés :**

POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard  
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia

**THEME : SPORTS 1**

**OBJET : INTERNATIONAUX  
D'ESCALADE BRIANCON/SERRE-  
CHEVALIER – PRE-EVENEMENT  
COUPE DU MONDE**

**Absents-Excusés :** POYAU Aurélie, RAPANOEL Séverine

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Eric PEYTHIEU

Dans le prolongement du master international d'escalade de Serre Chevalier, la Commune de Briançon, la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, l'association des Internationaux d'Escalade et l'association sportive ICEB, ont souhaité s'associer pour organiser, sur la commune de Briançon, entre le 26 et le 31 juillet 2010, une Coupe de France Jeune ainsi qu'une compétition internationale d'escalade dénommée : « LES INTERNATIONAUX D'ESCALADE BRIANCON / SERRE-CHEVALIER - Pré-événement COUPE DU MONDE »

Cette collaboration s'inscrit dans la perspective de la mise en œuvre d'une étape de la coupe du monde d'escalade en 2011 sur la commune de Briançon.

L'association des Internationaux d'Escalade, organisateur de la manifestation, sera soutenue par la FFME, la Commune de Briançon et l'Interclub d'Escalade du Briançonnais, dans les phases de préparation et de réalisation selon les accords définis dans la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer au nom et pour le compte de la commune la convention à intervenir et les éventuels avenants, convention qui restera annexée à la présente délibération ainsi que toutes pièces de nature administrative technique financière et autres nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Bruno DAVANTURE ne prend pas part au vote, en référence à l'Article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».

POUR : 24

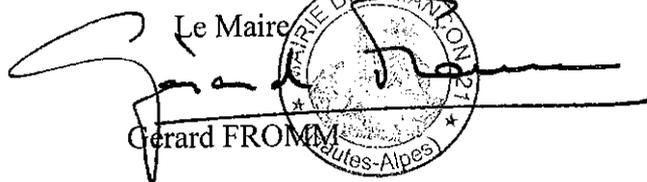
CONTRE : 5 (ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe)

ABSTENTION : 3 (VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin)

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire  
  
Gerard FROMM  


TRANSMIS LE 2 - AVR. 2010

PUBLIÉ LE 2 - AVR. 2010

NOTIFIÉ LE

**BUDGET PREVISIONNEL****COUPE DE France JEUNES ET INTERNATIONAUX D'ESCALADE BRIANCON / SERRE-CHEVALIER VALLEY****26 et 31 JUILLET 2010**

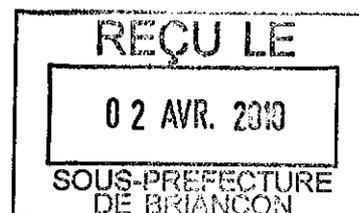
| DESIGNATION   | DEPENSES T.T.C<br>€ | DESIGNATION                        | RECETTES<br>T.T.C<br>€ |
|---|---------------------|------------------------------------|------------------------|
| <b>ORGANISATION GENERALE</b><br>(fournitures, transport et location de matériels,<br>jury, organisme de contrôle, surveillance,<br>équipement des murs d'escalade, direction<br>technique, ...) | 75 866,38 €         | Participation Ville de Briançon    | 40 000,00 €            |
| <b>COMMUNICATION</b><br>(affiches, programme, spots radio, objets<br>publicitaires, panneaux publicitaires,<br>signalétique, vidéo, photos, insertions<br>publicitaires, affiches 4x3 ...)      | 15 253,26 €         | Participation Conseil Général      | 16 000,00 €            |
| <b>FRAIS DE RECEPTION</b><br>(frais d'hébergement, de restauration, cadeaux,<br>VIP et sportifs, ...)   | 8 350,74 €          | Participation Conseil Régional     | 42 000,00 €            |
| <b>DOTATIONS FINANCIERES ET EN LOTS</b><br>(coupe de France Jeune et Internationaux)  | 20 320,00 €         | Inscriptions Coupe de France Jeune | 4 163,00 €             |
| <b>INSCRIPTION DE LA COMPETITION AU<br/>CALENDRIER INTERNATIONAL</b>  | 3 500,00 €          | Vente de tee-shirts, buvettes, ... | 18 622,00 €            |
| <b>GESTION DES RESULTATS</b><br>(gestion informatique, diffusion des résultats, ...)  | 790,00 €            | Participation partenaires divers   | 19 390,00 €            |
| <b>CONFERENCE</b>   | 2 000,00 €          |                                    |                        |
| <b>ANIMATIONS SUR SITE</b><br>(sonorisation, éclairage, ...)  | 12 600,04 €         |                                    |                        |
| <b>ASSURANCES</b>   | 1 494,58 €          |                                    |                        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>140 175,00 €</b> | <b>TOTAL</b>                       | <b>140 175,00 €</b>    |

*Evaluation des contributions volontaires*

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| Mise à disposition de matériel | 20 000,00 € |
| Bénévolat valorisé             | 4 000,00 €  |

*Evaluation des contributions volontaires*

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| Mise à disposition de matériel | 20 000,00 € |
| Bénévolat valorisé             | 4 000,00 €  |





CONVENTION ENTRE  
- LA FEDERATION FRANCAISE DE MONTAGNE ET D'ESCALADE  
- L'ASSOCIATION DES INTERNATIONAUX D'ESCALADE  
- L'INTER CLUB D'ESCALADE BRIANCONNAIS  
- LA COMMUNE DE BRIANCON

Convention relative à l'organisation d'une manifestation ponctuelle :

LES INTERNATIONAUX D'ESCALADE Briançon / Serre-Chevalier  
*Pré-événement Coupe du Monde*

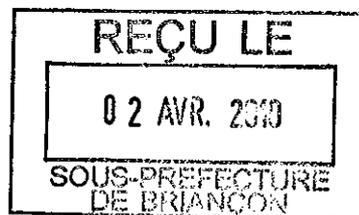
---

**Entre** La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade dont le siège social est à Paris 19ème, 8/10 quai de la Marne, représentée par son Président en exercice Monsieur Pierre You (dénommée ci après FFME)

**Et d'une part,** L'association des Internationaux d'Escalade dont le siège social est Rue Saint Claude – Le Pinet – 05100 Puy Saint Pierre et le numéro d'affiliation à la FFME est .... représentée par sa Présidente en exercice Madame Josianne Faure (dénommé ci après le COL)

**Et d'autre part,** L'association sportive ICEB dont le siège social est Gymnase Chancel – Rue Marius Chancel – 05100 Briançon. et le numéro d'affiliation à la FFME est 005023, représentée par son Président en exercice Monsieur Etienne Lambert (dénommé ci après l'ICEB)

**Et d'autre part,** La Commune de Briançon dont le siège est Immeuble Les Cordeliers – 05100 Briançon représentée par Le Maire – Monsieur Gérard Fromm dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du ....., (dénommée ci après la Mairie)



**Il a été convenu ce qui suit :**

Dans le prolongement du master international d'escalade de Serre Chevalier, les parties ont souhaité s'associer pour organiser, sur la commune de Briançon, entre le 26 et le 31 juillet 2010, une Coupe de France Jeune ainsi qu'une compétition internationale d'escalade dénommée : « LES INTERNATIONAUX D'ESCALADE BRIANCON / SERRE-CHEVALIER - Pré-événement COUPE DU MONDE »

Cette collaboration s'inscrit dans la perspective de la mise en œuvre d'une étape de la coupe du monde d'escalade en 2011 sur la commune de Briançon.

Le COL, organisateur de la manifestation, sera soutenu par la FFME, la Commune de Briançon et l'Interclub d'Escalade du Briançonnais, dans les phases de préparation et de réalisation selon les accords définis dans la présente convention.

## Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations respectifs des parties dans la préparation et la réalisation de ladite manifestation, et de préciser les modalités de mise en œuvre de son organisation.

## Article 2 : Conditions générales

Le COL est responsable devant la FFME de l'exécution des travaux préparatoires, du déroulement et de la clôture de la Manifestation. La FFME apportera sa collaboration à la coordination de la manifestation.

De façon générale, le COL s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires, les directives techniques, administratives, financières et règlements de la FFME et de la Fédération Internationale d'Escalade l'IFSC ainsi que le cahier des Charges de compétitions nationales et internationales de la FFME en vigueur.

Dés 2010, les Internationaux de Briançon / Serre-Chevalier répondront au cahier des charges fixé par la Fédération Internationale

## Article 3 : Apports et obligations de la FFME

Un Conseiller Technique National sera le représentant de la FFME durant toutes les phases de la manifestation.

La FFME s'engage à :

A- Faire les démarches auprès de la Fédération Internationale d'Escalade (l'IFSC) afin d'obtenir l'agrément de la manifestation et l'inscription de celle-ci au calendrier des compétitions officielles de l'IFSC.

La FFME s'engage à faire l'avance des frais d'inscription à l'association des Internationaux.

B- Assister le COL dans l'organisation de la direction technique de la manifestation et du déroulement

C- Assurer la gestion informatique de la manifestation

D- Nommer le président de jury et les arbitres de la compétition.

E- Nommer les deux chefs ouvreurs nécessaires au bon déroulement des Internationaux et de la Coupe de France

F - A engager sa couverture Responsabilité Civile par le biais de son contrat d'assurance groupe lié à l'affiliation FFME de l'association des « Internationaux d'escalade ». La couverture Responsabilité Civile de la FFME couvrira les sportifs et le public.

G- Promouvoir la manifestation par le biais de parutions publicitaires et rédactionnelles dans les supports de la FFME (La revue fédérale Direct'cimes et site internet FFME). La FFME assurera le concours de son service de presse afin de mener des actions en collaboration avec Briançon. La Fédération sera le relais de l'information auprès des fédérations nationales.

#### Article 4 : Apports et obligations du COL

L'association des Internationaux d'Escalade est l'organisateur des Internationaux d'Escalade Briançon / Serre-Chevalier 2010 et de la coupe de France Jeunes.

L'association fait son affaire du budget de la manifestation et des engagements définis dans la présente convention.

Monsieur Philippe Ligerot directeur de la manifestation sera le représentant du COL.

Outre les obligations découlant de l'article 2, Le COL s'engage à :

- A- Constituer un Comité d'Organisation Local et transmettre à la FFME sa composition et les coordonnées des responsables.
- B- Appliquer le Cahier des Charges des compétitions nationales et internationales de la FFME. L'application du cahier des charges se fera sous le couvert de la FFME.
- C- Garantir la responsabilité juridique et financière de l'organisation de la manifestation.
- D- Présenter aux cosignataires de la présente convention, le budget prévisionnel de la manifestation, et le bilan financier au maximum trois mois après fin de la manifestation.
- E- Informer régulièrement les parties de l'état d'avancement de la manifestation
- F- Rembourser l'avance faite par la FFME pour couvrir les frais d'inscription de la manifestation au calendrier international.

#### Article 5 : Apports et obligations de l'ICEB

Monsieur Serge Blein sera le représentant de l'ICEB durant toutes les phases de l'organisation de la Coupe de France Jeune.

L'ICEB s'engage à :

- Apporter sa collaboration au COL pour assurer le bon déroulement de la manifestation.
- Mettre à disposition du COL des bénévoles pour permettre le bon déroulement de la Coupe de France Jeune et des Internationaux d'escalade Briançon / Serre-Chevalier.
- Mettre à disposition le mur d'escalade du Gymnase Chancel situé Rue Marius Chancel à Briançon (05100).
- A assurer, avec le COL, l'équipement des voies pour la Coupe de France Jeune. Le remontage du mur se fera avec le concours de l'ICEB, du COL et de la ville de Briançon.

#### Article 6 : Apports et obligations de la Mairie

Messieurs Bruno Davanture et Eric Peythieu - élus en charge des sports et Madame Pascale Brunet - Vice-présidente de l'Office de Tourisme et élue en charge de

l'évènementiel, seront les représentants de la Commune durant toutes les phases de la manifestation.

La Commune de Briançon souhaite confier au COL l'organisation, dans son intégralité, des Internationaux d'escalade Briançon/Serre-Chevalier et de la Coupe de France Jeunes. Elle s'engage à :

- A- Mettre à disposition les installations et toutes infrastructures nécessaires au bon déroulement de la manifestation selon le cahier des charges logistique fourni par le COL et la FFME.
- B- Soutenir le COL dans l'organisation par l'apport de moyens logistiques, administratifs, financiers et de communication (défini dans une convention biparties)

#### Article 7 : Durée

La présente convention entre en vigueur au jour de sa signature et prend fin à la clôture de la manifestation de l'année 2010.

#### Article 8 : Conventions particulières entre les parties

• Des conventions bipartites devront être signées afin de fixer les clauses de collaboration entre :

- **Le COL et l'ICEB** afin de fixer les conditions d'organisation et de collaboration dans le cadre de la Coupe de France Jeune et des Internationaux d'Escalade Briançon / Serre-Chevalier.
- **Le COL et la FFME** afin de fixer les conditions d'organisation et de collaboration dans le cadre des Internationaux d'Escalade Briançon / Serre-Chevalier.
- **Le COL et La ville de Briançon** afin de fixer les conditions d'organisation et de collaboration dans le cadre des Internationaux d'Escalade Briançon / Serre-Chevalier.

#### Article 9 : Litiges et contentieux

Tout litige né de l'application de la présente convention, après recherche de règlement amiable, sera soumis au Tribunal Administratif de Marseille.

Fait en quatre exemplaires originaux  
A Briançon, le

Pour la FFME

Pour le COL

Pour l'ICEB

Pour la Mairie

Le Président  
Pierre You

La Présidente

Le Président

Le Maire  
Gérard FROMM